Commune de
MIZOËN
38142
Tél / Fax 04 76 80 11 39
mairie.mizoen@wanadoo.fr

# EXTRAIT
# DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
# DU CONSEIL MUNICIPAL

2016/06

L'an deux mil seize, le quinze janvier, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.
Date de convocation du Conseil municipal : 08 janvier 2016
*PRESENTS* : MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, COING Jean-Pierre, PINATEL François, BERARD Guy, VIN Daniel, MIALON Delphine,
*ABSENTS* : GONON Florence (pouvoir à MICHEL Gilbert), SEVERAC Pascal.
*Secrétaire de séance :* BEAUME Hugues

## PERSONNEL COMMUNAL : CONGÉS ANNUELS

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les congés annuels des fonctionnaires territoriaux sont régis par le décret n° 85-1250 du 26 novembre 1985. L'article 1 de ce décret précise que tout fonctionnaire territorial en activité a droit, pour une année de service accompli du 1er janvier au 31 décembre, à un congé annuel d'une durée égale à cinq fois ses obligations hebdomadaires de service. Cette durée est appréciée en nombre de jours effectivement ouvrés, ce qui représente 25 jours ouvrés.

Le congé dû pour une année de service accompli ne peut se reporter sur l'année suivante, sauf autorisation exceptionnelle donnée par l'autorité territoriale. Un congé non pris ne donne lieu à aucune indemnité compensatrice (article 5 du décret n°85-1250 du 26 novembre 1985).

Monsieur le Maire propose d'accorder aux fonctionnaires un report de congés de 5 jours maximum sur l'année suivante.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'accorder aux fonctionnaires un report de congés de 5 jours maximum sur l'année suivante à prendre avant le 31 mars,

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à la bonne exécution de cette décision.

Certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en Préfecture

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Bernard MICHEL

MAIRIE DE MIZOEN

PREFECTURE DE L'ISERE
20 JAN. 2016
SECTION COURRIER